LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET MERCREDIS DE 3 À 17 ANS

Mantes-la-Jolie propose aux enfants scolarisés, sur la Ville, en école maternelle et élémentaire un accueil périscolaire (matins, midis, soirs, mercredis) et extrascolaire (pendant les vacances).

ACCUEIL MATIN

L'accueil du matin s'effectue au sein de l'école, entre **7h30** et **8h20** ou **8h30**. Il permet aux enfants de vivre sereinement la transition entre le temps familial et le temps scolaire.

ACCUEIL DU SOIR

Pour les enfants des **classes maternelles**, l'accueil se compose d'un temps de goûter fourni par la Ville puis d'activités encadrées ou de jeux libres. Il se déroule de 16h30 à 18h30. Les parents peuvent venir chercher leur enfant à partir de 17h00.

Pour les enfants des **classes élémentaires**, l'accueil peut avoir lieu jusqu'à 17h30 ou jusqu'à 18h30. Il leur est proposé un temps au calme pour manger le goûter fourni par la Ville, un lieu dédié pour faire leurs devoirs en autonomie puis, à partir de 17h30, des activités libres ou encadrées.

Le temps de devoirs autonome est un temps qui doit permettre aux enfants d'effectuer le travail scolaire donné par leur enseignant dans le calme et de façon autonome. Il appartient aux parents de vérifier le travail effectué.

Les enfants sans travail scolaire ou n'ayant pas besoin de tout ce temps pour travailler peuvent, en fonction des effectifs, rejoindre le pôle d'activités libres, lire ou demander une fiche d'activités ludiques et calmes à réaliser sur place (coloriages magiques, énigmes, rébus...).

L'atelier du soir, de 17h30 à 18h15, est un atelier proposé aux enfants sur un cycle de 6 semaines dans une démarche de découverte et de progression (exemple: fabrication d'un jeu de société collectif). Les enfants ne souhaitant pas y participer profitent des pôles d'activités libres (jeux de cours, matériel de dessin...).

ACCUEIL DU MERCREDI

Les enfants sont accueillis au sein des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM = anciennement appelés Centres de Loisirs) sans sectorisation. La Ville propose 3 types d'accueil:

- Les accueils en journée avec restauration: ACM maternels (Les Hirondelles, Albert Uderzo, Paul-Bert), élémentaires (Marie-Curie, Paul-Bert, Mermoz),
- L'accueil en journée sans restauration: ACM de proximité maternel (Henri-Matisse) et élémentaire (Jean-Jacques-Rousseau, Les Garennes, Henri-Matisse).

  L'été l'ACM de proximité maternel Monet et l'ACM de proximité élémentaire Lavandes sont également ouverts.

Des regroupements sont possibles en fonction des effectifs.

JOURNÉE TYPE EN ACCUEIL DU MERCREDI

7h30-9h : Arrivée échelonnée des enfants, pôle d'activités libres.

9h-9h30 : Regroupement des enfants, appel, chants, présentation de la journée.

9h30 - 11h30 : Activités programmées.

11h30-11h45 : Fin des activités, rangement, toilettes, départ pour la restauration.

11h45-13h : Repas

13h-14h :

- Respiration après le repas, sieste pour les 3 ans, au choix des familles pour les 4-5 ans.
- Temps calme, activités sans sollicitation physiquement ou intellectuellement dense, pour les élémentaires.

14h : Regroupement, lancement des activités programmées de l'après-midi.

16h30 : Fin des activités, rangement, toilettes.

16h30/17h : Goûter, temps de parole et d'échange enfants/animateurs.

17h : Début des départs échelonnés, pôles d'activités libres.

Les familles (ou les personnes autorisées) peuvent venir chercher les enfants à partir de 17h. Des sorties peuvent être organisées à la journée ou à la demi-journée. En cas de retour prévu après 17h, l'information est donnée et affichée préalablement dans les accueils.

https://www.manteslajolie.fr/au-quotidien/familles-scolarite/les-accueils-periscolaires-et-mercredis-de-3-a-17-ans?

INSCRIPTION ET RÈGLEMENT

L'inscription et le paiement mensuels se font à l'Hôtel de Ville, dans les mairies de quartier ou en ligne à partir de votre espace famille **du 1er du mois précèdent jusqu'à 4 jours avant la date souhaitée** et selon les taux d'encadrement en vigueur.

Pour bénéficier de ce service, les familles doivent être à jour de leur paiement et de leur carte famille. La facture mensuelle sera calculée en fonction du nombre de jours d'inscription et du tarif journalier correspondant au quotient familial.

Il est obligatoire de remplir **la fiche sanitaire de liaison** et de veiller à sa mise à jour chaque fois qu'il est nécessaire. Sans la remise de cette fiche, l'inscription n'est pas validée.

Si votre enfant a déjà été inscrit une première fois pour l'année scolaire en cours, vous avez la possibilité de déposer une fiche d'inscription accompagnée de votre règlement par chèque dans la boîte aux lettres de la Mairie de votre quartier, ou de l'envoyer par courrier à l'Hôtel de Ville.

POUR RETROUVER TOUS LES TARIFS, CLIQUEZ >ICI < PUIS ALLEZ À PARTIR DE LA PAGE 33

Pénalité de retard (inscription hors délai) : **13,90€** par mois et par famille.

Les accueils sont co-financés par la **CAF des Yvelines** et déclarés auprès du **Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports**.

DÉCOUVREZ LE PLAN MERCREDI !

https://www.manteslajolie.fr/au-quotidien/familles-scolarite/les-accueils-periscolaires-et-mercredis-de-3-a-17-ans?

Chaque mercredi depuis le 15 novembre 2023, la ville de Mantes-la-Jolie propose des **activités thématiques** à destination des élèves maternels et élémentaires fréquentant les accueils périscolaires de la commune : un nouveau moyen permettant aux enfants de s'épanouir et de disposer d'outils nécessaires à leur développement cognitif.

Chaque mercredi jusqu'au 19 juin 2024, vos enfants pourront découvrir de manière éducative et ludique, et dans tous les centres de loisirs de la Ville, **4 thématiques phares** :

- **Les arts vivants (danse, théâtre...)**
- **Les arts visuels (dessin, photo, peinture...)**
- **Les activités sportives (éveil corporel pour les maternels, sport collectif, jeux d'opposition, sport de raquettes...)**
- **Les activités numériques (éveil au numérique sous forme de jeux, de projet en groupe, stop motion, réalité augmentée...)**

Mais aussi des activités civiques de façon ponctuelle dans l'année :
(les dates seront communiquées ultérieurement par les accueils périscolaires)

https://www.manteslajolie.fr/au-quotidien/familles-scolarite/les-accueils-periscolaires-et-mercredis-de-3-a-17-ans?

- **Le Baby code (code du piéton pour les maternelles)**
- **Éco-citoyenneté (sensibilisation trie déchet, développement durable ...)**
- **Jeux de société (jeux de coopération, apprendre en jouant ...)**

https://www.manteslajolie.fr/au-quotidien/familles-scolarite/les-accueils-periscolaires-et-mercredis-de-3-a-17-ans?